

Bureau du 11 décembre 2006

Décision n° B-2006-4843

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de construire par la société Vinci immobilier sur le terrain communautaire situé 193, avenue Roger Salengro**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La société Vinci immobilier souhaiterait construire un ensemble immobilier sur un tènement de 881 mètres carrés situé à l'angle de l'impasse Guillet et de l'avenue Roger Salengro, à Villeurbanne.

La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition de la parcelle communautaire située 193, avenue Roger Salengro et cadastrée sous le numéro 40 de la section AK pour 295 mètres carrés.

Les modalités juridiques et financières de la cession de la parcelle communautaire n'ont pas encore été formalisées.

Toutefois, la société Vinci immobilier sollicite l'autorisation par la Communauté urbaine de déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur ce terrain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la société Vinci immobilier à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur le terrain communautaire situé 193, avenue Roger Salengro à Villeurbanne.

Cet accord ne permet pas à la société Vinci immobilier d'entreprendre de quelconques travaux de construction qui pourraient être autorisés sur ledit terrain.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,